N°(Spécial)**
PARADIGMES
Revue académique du laboratoire de recherche scientifique : Le Français des écrits universitaires LEFEU : E1572300-2012
Université Kasdi Merbah Ouargla (Algérie)
Vol. ** ISSN : 2602-7933 EISSN : 2716-9022
ISBN : 978-9931-806-07-3
Dépôt légal : 2e semestre 2020

Charte d'éthique

Revue PARADIGMES

La revue **Paradigmes** publie des articles scientifiques originaux et évalués de qualité de par son adhésion aux principes du code de déontologie de l'édition et de la prévention de fausses pratiques.

Le Code de déontologie est répertorié au sein du Comité d'éthique de la publication *(COPE: Committee on Publication Ethics)* et sert de guide aux auteurs, chercheurs et autres parties prenantes dans la publication d'articles dans la revue par des évaluateurs, consultants et éditeurs, de sorte que la revue cible l'unification des normes de l'action. Le code de déontologie est un accord, et s'engage donc pleinement à ce qu'il soit mis en œuvre avec l'acceptation de la responsabilité et l'accomplissement des devoirs et responsabilités de chaque partie.

1. Responsabilité de l'éditeur

1.1. Décisions de publication

Les droits d'auteur et les citations d'ouvrages scientifiques antérieurs doivent être respectés afin de préserver les droits d'autrui lors de la publication d'articles dans la revue. L'éditeur est responsable de la décision de publication et se fonde sur la politique de la revue et le respect des exigences légales en matière de publication, en particulier en ce qui concerne la diffamation, ou la violation des droits d'auteurs d'autrui, ou piratage. L'éditeur peut également consulter le comité de rédaction ou les réviseurs pour prendre une décision.

1.2. Intégrité

L'éditeur assure que le contenu de chaque article est évalué indépendamment du genre, de l'origine, des croyances religieuses, de la citoyenneté ou de l'appartenance politique de l'auteur.

1.3. Confidentialité

Les informations concernant les auteurs doivent être hautement confidentielles et conservées par toutes les personnes qui peuvent les consulter telles que l'éditeur, les membres du comité de rédaction, tout membre impliqué dans la rédaction, la publication et les autres parties chargées du processus d'évaluation.

1.4. Consentement explicite

Les résultats de la recherche des autres sur les articles non acceptés pour la publication, ne peuvent être exploités ou utilisés sans la permission ou l'autorisation écrite de l'auteur.

https://journals.univ-ouargla.dz/index.php/Paradigmes - https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/646 Paradigmes ISSN : 2602-7933 / EISSN : 2716-9022

2. Responsabilité de l'évaluateur

2.1. Contribution à la décision de publication

L'évaluateur (résident) aide l'éditeur et le comité de rédaction à prendre la décision de publier ainsi qu'à aider l'auteur à améliorer l'article et à le corriger.

2.2. Rapidité du service et respect des délais

L'évaluateur doit initier et accélérer l'évaluation de l'article qui lui est adressé dans les délais. Si cela n'est pas possible après l'étude préalable de l'article, il doit informer l'éditeur que le sujet ne relève pas de son domaine. L'évaluateur doit aussi informer l'éditeur que l'évaluation peut être retardée en raison du manque de temps ou du manque de ressources suffisantes pour l'évaluation.

2.3. Confidentialité

Toute information sur l'article doit être confidentielle. L'évaluateur doit chercher à préserver sa confidentialité et ne peut divulguer ou discuter de son contenu avec une partie autre que celle autorisée par l'éditeur.

2.4. Objectivité

L'évaluateur doit prouver sa révision et son évaluation des recherches, qui lui sont dirigées, par des arguments et des preuves objectives et éviter l'arbitrage sur la base de son opinion personnelle, raciale, sectaire et autre.

2.5. Sélection des sources

L'évaluateur doit tenter d'identifier les sources et les références relatives aux sujets que l'auteur n'a pas cités. Tout texte ou paragraphe tiré d'autres travaux publiés antérieurement doit être correctement cité. L'évaluateur doit informer l'éditeur et l'avertir de tout travail similaire ou imbriqué, avec le travail en cours d'évaluation.

2.6. Conflit d'intérêts

L'évaluateur ne doit pas évaluer les articles à des fins personnelles, c'est-à-dire qu'il ne doit pas accepter l'arbitrage d'articles par lesquels il peut y avoir des intérêts de personnes ou d'institutions ou des relations personnelles.

3. Responsabilité de l'auteur

3.1. Critères de préparation

L'auteur doit soumettre une recherche originale et la présenter avec précision et objectivité de manière scientifique, cohérente et conforme aux caractéristiques des articles – que ce soit en termes de langue, de forme ou de contenu, conformément aux normes et politiques de publication de la revue. L'auteur doit montrer les données correctement, à travers une référence complète et en tenant compte des droits des autres dans l'article. L'auteur doit éviter de montrer des informations sensibles, immorales, gustatives, personnelles, ethniques, doctrinales, contrefaites et inexactes ou de traduire le travail des autres sans mentionner la source de la citation dans l'article.

3.2. Originalité et piratage

L'auteur doit prouver l'originalité de son travail ; toute citation ou utilisation des paragraphes ou des mots d'autrui doit être citée de manière correspondante et correcte – la revue se réserve le droit d'utiliser des programmes de détection de piratage pour les œuvres soumises à publication.

3.3. Republication

L'auteur ne peut soumettre le même travail (article) à plus d'une revue ou conférence – le faire est considéré comme un comportement immoral et inacceptable.

3.4. Accès et conservation des données

L'auteur doit conserver les données privées utilisées dans son article et les soumettre, selon la demande, à l'éditeur ou à l'évaluateur.

3.5. Auteurs de l'article

Les auteurs de l'article devraient être limités (le nombre) aux auteurs parus dans l'article, aux contributions de façon importante et claire tant en termes de conception, de mise en œuvre et d'interprétation, avec la nécessité d'identifier l'auteur responsable de l'article – qui a un rôle important dans la préparation de l'article. Le reste des auteurs étant également cités dans l'article, l'auteur de l'article doit s'assurer que les noms et les informations de tous les auteurs sont présents et qu'aucun autre nom n'est inclus sans qu'il ne soit réellement l'auteur de l'article. Tous les auteurs doivent être bien informés sur l'article, s'entendre explicitement sur ce qui est contenu conformément aux règles de publication.

3.6. Bibliographie et références

L'auteur de l'article est obligé d'indiquer les références de manière appropriée ; le texte doit inclure tous les livres, publications, sites Web et autres recherches de personnes dans la liste des sources et références citées ou mentionnées dans le texte de l'article.

3.7. Signaler des erreurs

Si l'auteur a pris conscience de l'existence d'une erreur fondamentale ou d'inexactitudes des détails cités dans son article, il doit immédiatement, et à tout moment, avertir le rédacteur en chef de la revue ou l'éditeur, et coopérer avec lui pour corriger l'erreur.

4. Droits d'auteur

Tout le contenu de ce site est protégé par des droits d'auteur et ne peut être reproduit, car l'éditeur détient les droits d'auteur de tout le produit publié sur le site Web de la revue Paradigmes. Les lignes directrices suivantes s'appliquent à tous les utilisateurs du site Web de la revue :

- Les utilisateurs ne peuvent pas partager leur nom d'utilisateur ou mot de passe sans la permission de l'éditeur.
- Les utilisateurs peuvent visualiser, télécharger, imprimer ou sauvegarder le contenu de la revue à des fins de recherche et d'enseignement.

— Toute utilisation et / ou copies de cette publication en tout ou en partie, doit inclure la citation bibliographique habituelle, y compris la référence de l'auteur, la date, le titre de l'article, le titre de la revue et l'adresse du site.

4.1. Clause de non-responsabilité

Des modifications aux publications de revues peuvent être effectuées à tout moment, au besoin.

4.2. Déclaration de confidentialité

Les noms et adresses e-mail saisis dans le site Web de la revue sont utilisés exclusivement aux fins de cette publication et ne sont pas disponibles à d'autres fins ou pour toute autre partie.

4.3. Frais et charges

La revue Paradigmes est non commerciale et n'impose pas de frais d'évaluation, d'acceptation de publication et d'impression.

Lorsqu'un article est accepté, le copyright est automatiquement transféré à la revue Paradigmes.

Les droits d'auteur de tous les articles publiés dans la revue Paradigmes sont conservés par les auteurs concernés conformément à la licence Creative Commons Paternité ; pas d'utilisation commerciale 4.0 International (CC BY-NC 4.0).

4.4. Politique de libre accès

Tous les articles publiés par la revue Paradigmes sont librement et en permanence consultés en ligne dès leur publication, sans entrave, y compris le texte intégral des articles de recherche existants, conformément au principe selon lequel « l'accès gratuit à la recherche favorise un plus grand échange mondial de connaissances ».